

Compte rendu Conseil municipal du 10 avril 2024

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: Mme DUFOUR Emmanuelle (Pouvoir à Mme BAGLAND) – Mme CORBASSON Christine (Pouvoir à M. CHAUMERON ; arrivée de Mme CORBASSON à 20h50)

M. FRACELLI a été nommé secrétaire de séance.

• Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Approbation du compte administratif 2023 – Compte communal

Sous la présidence de M. BEZANCON Claude, doyen d'âge, le Conseil municipal examine le compte administratif de la commune, dressé par M. le Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.

Section de fonctionnement : Dépenses = **808 498,34 €** Recettes = **1 046 563,90 €**

En tenant compte des reports 2022, l'excédent de fonctionnement est de **238 065,56 €**.

Section d'investissement : Dépenses = **895 920,03 €** Recettes = **214 509,63 €**

En tenant compte des reports et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section d'investissement fait ressortir un déficit de **- 681 410,40 €**.

L'excédent global de clôture pour 2023 s'élève à **465 434,11 €**.

Résultats identiques au compte de gestion précédemment approuvé. M. le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

• Affectation des résultats 2023 au budget communal 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Solde d'exécution d'investissement : 543 660,53 € en dépenses
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 538 910,53 € en recettes
- Résultat de fonctionnement reporté : 465 434,11 € en recettes

• Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2024 concernant les taxes locales directes :

- Foncier bâti : 41,56 %
- Foncier non bâti : 45,80 %
- Taxe habitation : 11,82 % (résidences secondaires)

• Vote du budget communal 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget communal 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses = **1 501 694,99 €** Recettes = **1 501 694,99 €**

Section d'investissement : Dépenses = **1 746 115,23 €** Recettes = **1 746 115,23 €**

Arrivée de Mme CORBASSON Christine à 20h50.

• **Boulangerie – Bail commercial**

M. le Maire informe le Conseil que le commerce de la boulangerie dont la collectivité est propriétaire, a trouvé un repreneur pour ce fonds de commerce. Il s'agit de Mme Alicia BRIDOUX et M. Christopher GONNEAU.

M. le Maire propose d'établir un bail commercial, sous couvert d'un acte notarié, pour un loyer mensuel de 750 € HT, soit 900 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de ce loyer et décide que le bail sera établi par Me BUCHETON, notaire à Montargis.

• **Boulangerie – Vente du matériel**

Par délibération en date du 20 novembre 2023, la commune a acheté le matériel du commerce de la boulangerie pour un montant de 50 040 € TTC.

Les repreneurs acceptent d'acquérir ce matériel pour un prix fixé à 50 000 €, selon les modalités suivantes : 25 000 € à la reprise du commerce le 15 avril 2024 – le solde de 25 000 € sera versé par fractions ou globalement au cours de l'année 2024 ou au plus tard le 31 mars 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modalités de vente du matériel du commerce de la boulangerie qui seront établies avec un acte par Me LEMONNIER, huissier de justice.

• **Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024**

Les élections européennes du 9 juin prochain se dérouleront de 8h à 18h.

Les bureaux seront composés comme suit :

- De 8h à 13h : Président : M. LELIEVRE Gérard – Assesseurs : M. DUMONT Julien et Mme CORBASSON Christine
- De 13h à 18h : Président : M. MOINEAU Christophe – Assesseurs : Mme WESTERLIN Sandra et M. THIERRY Alain

Lors du dépouillement, les scrutateurs seront M. BEZANCON Claude, CHAUMERON Christian et FRACELLI Dominique.

• **Affaires diverses**

- **Pylône Telecom situé au lieu-dit « La Petite Garenne »**
Ce pylône est actuellement loué par la société TDF, chargée d'y héberger des opérateurs téléphoniques, pour un loyer annuel de 5 272,47 € versé à la commune. La société VALOCIME est également implantée sur ce pylône et verse à la commune un loyer annuel de 1 400 €. Le contrat de location avec TDF, qui a initialement implanté ce pylône (construction des fondations et du mât) a été établi jusqu'au 30 septembre 2024. TDF ne souhaite pas prolonger son bail. VALOCIME souhaite reprendre la location de cet emplacement jusqu'au 1^{er} juillet 2025 pour un loyer annuel de 8 080 €, sous réserve d'acceptation de TDF. Actuellement, TDF est à la recherche d'un terrain d'une superficie de 160 m², à proximité du bourg avec un accès carrossable, pour implanter un nouveau pylône.
- **Courrier de la Ligue contre le cancer**
La ligue contre le cancer, par courrier, propose la vente à la commune d'un terrain boisé sis sur la parcelle ZE121 d'une contenance d'1,89 a. Le Conseil municipal ne souhaite pas se porter acquéreur de cette parcelle.

- M. le Maire fait part au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'église, le mur en pierres mitoyen d'un administré, situé à l'arrière de l'église, mériterait d'être rénové. Avant d'entamer des travaux, il sera nécessaire d'avoir recours aux services d'un géomètre actant les limites séparatives.
- M. le Maire informe que les travaux intérieurs de l'église ne pourront pas débuter avant le positionnement des services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sur l'octroi d'une subvention pour ce marché de travaux.